



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

13 April 2011

The Honourable Jack Layton, P.C., M.P.
Leader, New Democratic Party of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Layton,

Thank you for your letter of 12 April 2011 regarding our report on the G8 Legacy Infrastructure Fund. I appreciate your desire to have the final version of the report released in order to know the findings and conclusions of our audit.

As an officer of Parliament, my duty and responsibility is to the Parliament of Canada.

The *Auditor General Act* outlines our reporting responsibilities and specifically addresses the situation of Parliament not sitting. Subsection 7(5) provides for the submission of our report to the Speaker of the House. When the House is not sitting, it requires the Speaker to table the report on any of the first 15 days on which the House is sitting after the Speaker receives it.

I am sure you will appreciate that I must respect the Act that governs my work.

Yours truly,

Sheila Fraser, FCA

c.c.: The Right Honourable Stephen Harper, Leader of the Conservative Party of Canada
The Honourable Michael Ignatieff, Leader of the Liberal Party of Canada
Gilles Duceppe, Leader of the Bloc Québécois
The Honourable Peter Milliken, Speaker of the House of Commons



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

Le 13 avril 2011

L'honorable Jack Layton, C.P., député
Chef, Nouveau Parti démocratique du Canada
Chambres des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur Layton,

Je vous remercie de votre lettre du 12 avril concernant notre rapport sur le Fonds d'infrastructure du G8. Je comprends bien que vous voulez que la version définitive du rapport sorte, pour savoir quelles sont les constatations et les conclusions de notre audit.

Il demeure toutefois que je suis mandataire du Parlement et que mon devoir et mes obligations me lient uniquement à cette institution.

Les responsabilités de mon Bureau sont établies dans la *Loi sur le vérificateur général*, laquelle aborde spécifiquement les circonstances présentes, soit ce qui doit arriver quand le Parlement ne siège pas. Le paragraphe 7(5) porte sur la transmission de nos rapports au président de la Chambre des communes. Il dicte que si la Chambre ne siège pas, le président doit déposer le rapport devant la Chambre dans les 15 jours de séance qui suivent sa réception.

Je suis certaine que vous comprendrez que je suis tenue de respecter la *Loi* qui régit mon travail.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sheila Fraser, FCA

c.c. : Le très hon. Stephen Harper, chef du Parti conservateur du Canada
L'hon. Michael Ignatieff, chef du Parti libéral du Canada
Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois
L'hon. Peter Milliken, président de la Chambre des communes du Canada